



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE **PROCES-VERBAL**

- Date :** 11 décembre 2018
- Lieu :** salle paroissiale
- Convocation :** publication dans JO du 2018, par tout-ménage, site internet et affichage local
- Présidente :** Wüthrich- Charmillot Séverine
- Secrétaire :** Schaller Patricia, secrétaire communale
- Scrutateurs :** Schaller Paul – Schaller Denis
- Membres présents :** 30 **Majorité absolue :** 16

OUVERTURE

A 20H00, Mme la Présidente salue l'assistance et déclare ouverte l'assemblée communale du 11 décembre 2018. Elle donne lecture des points de l'ordre du jour :

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Statuer sur la demande de droit de cité communal présentée par M. Dario Groccia.
3. Prendre connaissance et approuver la modification du Plan spécial « le Moulin ».
4. Discuter et voter un crédit de CHF 60'000.— pour la réfection du collecteur principal de drainage des « neufs champs » sous réserve de subventions et de prélèvement dans le fonds d'entretien.
Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et la consolidation du crédit.
5. Divers et informations.

Le conseil communal demande le retrait du point 3 pour non-conformité sur les dossiers en cours.
L'assemblée accepte cette modification.

Le vote à main levée est proposé à moins que le 1/10 des ayants droit demande le vote à bulletin secret. Ce n'est pas le cas, le vote à main levée est retenu pour cette assemblée.

Convocation et capacité

Mme la Présidente constate que l'assemblée a été convoquée régulièrement dans le Journal officiel du 28 novembre 2018, à l'affichage local, sur le site internet et par tout-ménage.
La présence d'aucune personne n'est contestée, la Présidente déclare l'assemblée constituée valablement et ouvre les délibérations.

OBJET NO 1 - LECTURE DU RESUME DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE ;

La **secrétaire** donne lecture d'un résumé du procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2018 qui a été déposé publiquement au secrétariat communal. Aucune demande de complément ou de rectification n'étant parvenue, le procès-verbal est accepté dans sa teneur.

OBJET NO 2 –STATUER SUR LA DEMANDE DE DROIT DE CITÉ COMMUNAL PRÉSENTÉE PAR M. DARIO GROCCIA

M. Vincent Eggenschwiler : explique que Monsieur Dario Groccia a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi de droit de cité cantonal et communal.

Le service de la population a procédé à son audition et au terme de cet examen, a considéré que toutes les conditions étaient réunies pour qu'il obtienne le droit de cité cantonal. Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, section de la naturalisation, en vue de l'obtention de l'autorisation fédérale, il appartient aux instances communales compétentes de décider de lui accorder le droit de cité communal. Ce sujet est donc traité par notre assemblée de ce soir.

Présentation :

De nationalité italienne né à Courtételle le 19.08.1975, il y a vécu jusqu'en 1988, ensuite à Moutier de 1988-2010. C'est dans ces deux localités qu'il a suivi ses écoles obligatoires.

Après une formation de boucher, métier qu'il a exercé une quinzaine d'années, il travaille actuellement dans une entreprise de décolletage de Moutier.

M. Dario Groccia est célibataire et vit à Rebeuvelier depuis 2010 avec sa compagne Mme Joëlle Helbling dans leur maison construite à la rue des Vergers 6. Ils sont les heureux parents de Luca et Maeva nés en 2008 et 2012.

Toute sa famille participe à la vie villageoise et s'implique régulièrement dans la vie associative. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de donner plus de détails sur le requérant et le CC propose à l'assemblée d'accorder le droit de cité communal à M. Dario Groccia .

Discussion : pas demandée

Décision : l'assemblée accorde le droit de cité à M. Groccia à l'unanimité.

OBJET 4 – DISCUTER ET VOTER UN CREDIT DE CHF 60'000.— POUR LA RÉFECTION DU COLLECTEUR PRINCIPAL DE DRAINAGE DES « NEUFS CHANPS » SOUS RESERVE DE SUBVENTIONS ET DE PRÉLÈVEMENT DANS LE FONDS D'ENTRETIEN. DONNER COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR SE PROCURER LES FONDS ET LA CONSOLIDATION DU CREDIT

Rapporteur : Gérald Chételat

Suite aux grandes précipitations en juin, il a été constaté des modifications en surface du terrain qui ont créé un emposieu important. Nous avons donc mandaté l'entreprise Rihs pour effectuer un contrôle caméra sur ce collecteur. Il a été constaté que de l'eau sortait des canalisations, le tuyau étant cassé à certains endroits. Une offre a été demandée à l'entreprise Chételat pour la remise en ordre de ce collecteur. Elle se chiffre à CHF 47'000.-- + les honoraires du bureau d'ingénieurs soit CHF 60'000.-- à déduire les subventions fédérales de 30% les subventions cantonales de 27%, restera donc à charge de la commune CHF 25'800.— à prélever sur le fonds d'entretien.

Discussion

M. Schmidt est-ce que l'on sait pourquoi ce collecteur s'est détérioré ?

Il s'agit de collecteurs principaux qui datent de 1947 et qui n'ont pas été changés lors du remaniement parcellaire. Ces collecteurs sont à charge du fonds d'entretien lorsqu'il y a des dégâts.

Simon David demande à quelle profondeur ils sont placés ?

Vincent Eggenschwiler répond qu'ils seront à une profondeur d'environ 1,20m à 1,50m.

La discussion n'est plus demandée

Décision : l'Assemblée accepte le crédit de CHF 60'000.— dont CHF 25'800.-- à prélever dans le fonds d'entretien et donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et la consolidation du crédit.

OBJET 5 – DIVERS

Informations du conseil communal

Halle polyvalente

M. Marcel Villiger donne des informations concernant l'avancée des travaux qui se passe très bien vu les conditions météo. Les travaux de bétonnage se terminent cette semaine. A mi-janvier il est prévu la pose des briques, les travaux devraient durer environ une année.

Concernant le suivi financier, il n'y a pas de surprise, les devis sont respectés. Les gros travaux ont été attribués, les entreprises locales et régionales ont été sollicitées. Une place de jeu a été aménagée pour les enfants.

Vincent Eggenschwiler

Fusion un tout ménage sera distribué encore cette année concernant le passage des Autorités et de l'administration communale dans la nouvelle entité. Gérald Chételat et moi-même, représentants de Rebeuvelier, nous engagerons au suivi de la construction de la halle avec la commission de construction, ainsi que pour l'harmonisation du soutien aux sociétés locales.

Divers

Paul Schaller : le village de Rebeuvelier va rejoindre Courrendlin, c'est une nouvelle page qui se tourne, j'en profite pour remercier les personnes qui vont œuvrer pour la continuation. Cependant je fais appel aux jeunes de Rebeuvelier afin qu'ils soient présents aux assemblées communales, c'est là que l'on devra montrer que l'on existe et défendre nos intérêts afin que la commune de Rebeuvelier vive.

Agnès Bieli : en tant que doyenne j'arrive au terme de mon mandat après 11 années passées au sein du conseil communal. Je peux dire que cela a été une expérience enrichissante : il faut accepter les critiques, passer quelques nuits blanches, mais l'essentiel à retenir, c'est l'excellente ambiance au sein du conseil même lors de divergences d'opinion, la communication et l'échange ont été privilégiés. Deux collègues poursuivre leur engagement dans la nouvelle commune ; je les félicite et leur souhaite plein succès. Merci également aux employées administratives pour leur dévouement et leur disponibilité. Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Vincent Eggenschwiler : nous voilà à notre dernière assemblée communale avant le passage dans la commune fusionnée. On pourrait être nostalgiques mais c'est surtout un sentiment de satisfaction qui doit primer aujourd'hui. La confiance de la population dans ce projet doit inciter les Autorités à respecter la convention établie entre les 3 communes, mais il s'agira d'y participer et le cri du cœur donné auparavant « d'inciter la jeune génération à participer est vraiment de mise », car nous remarquons que l'engagement n'est pas toujours facile.

Au nom du Conseil communal je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à la bonne marche des affaires communales sous toutes les formes que ce soit : les inlassables personnes investies dans la vie associative et sportive, dans l'embellissement, les commissions, l'éducation, le service de eaux, la voirie et autres travaux effectués dans l'ombre ainsi que tous les bénévoles.

Un merci spécial à notre présidente Séverine Wüthrich qui a, durant 6 ans, tenu la barre avec compétence. Par son calme, elle a su rétablir la sérénité lorsque les arguments de certains intervenants devenaient trop insistants.

Merci également aux conseillers et au personnel administratif, que j'ai déjà eu l'occasion de remercier personnellement lors de notre souper de fin d'année.

La présidente clôt la dernière assemblée à 20h40 en souhaitant à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La Présidente :

La Secrétaire :

Séverine Wüthrich

Patricia Schaller